

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

## SEANCE ordinaire du 12 décembre 2025 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15

En exercice = 14

Présents à la séance : 12

Convocation du 05/12/2025

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX, Dominique RAVAULT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : //

Absents : Mme Marion ALEXANDRE et M. Aimé MAIERON

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

**Délibération n° 047 2025****Raccordement électrique du Lotissement du Clos des Bruyères - Affaire n° 468093 SYDESL**

Il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération n° 039\_2025 du 03 octobre dernier.

En effet, nous avons reçu un courrier du SYDESL daté du 21 octobre nous informant que ces travaux ne sont pas éligibles à un échelonnement pour le règlement de notre contribution.

Pour mémoire, nous rappelons le plan de financement proposé par le SYDESL :

	Montant TTC	Montant HT	Part SYDESL	Contribution Commune
Etudes	3 000,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
Travaux électriques	54 806,63 €	45 672,19 €	18 268,88 €	27 403,31 €
Travaux Eclairage Public	36 527,51€	30 439,59 €	6 850,83 €	23 588,76 €
Travaux Télécommunication	18 684,41 €	15 570,34 €	-	18 684,41 €
Maîtrise d'œuvre interne (8 %)	7 534,57 €	7 534,57 €	7 534,57 €	-
Total des Travaux	120 553,11 €	101 716,69 €	33 654,27 €	<b>71 176,48 €</b>

Voici ci-après la répartition concernant le paiement de la contribution communale, sur deux exercices :

- Travaux Eclairage Public, Electricité, Etudes = 52 492,07 € à payer en 2026 (chapitre 13)
- Travaux Télécommunication = 18 684,41 € à payer en 2027 (chapitre 70)
- **Total contribution commune = 71 176,48 €**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour régler cette contribution sur deux exercices comme indiqué ci-dessus.*

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND

